AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1315
FR0010193979-FS0523

30 août 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CBO TERRITORIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 août 2013, la société anonyme de droit luxembourgeois Sanera[1] (12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 août 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CBO TERRITORIA et détenir 1 654 514 actions CBO TERRITORIA représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CBO TERRITORIA hors marché.

[1] Contrôlée par M. Eric Wuillai, lequel exerce par ailleurs les fonctions de président directeur général au sein de CBO TERRITORIA.

[2] Sur la base d'un capital composé de 32 113 889 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.